

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 8 Mars

EN AUTRICHE

La session parlementaire qui vient de s'ouvrir en Autriche-Hongrie paraît devoir être particulièrement grave, surtout au point de vue de la politique intérieure. Les passions et les ambitions des partis, de plus en plus surexcitées, créeront certainement de nombreuses difficultés au gouvernement du comte Taaffe. Sans doute, le premier ministre de l'empereur François-Joseph passe généralement pour un homme très habile, mais il est parfois des situations où la science des politiques les plus intelligents et les plus retors se trouve en défaut.

La lutte entre le parti allemand et le parti tchèque est passée, surtout depuis quelque temps, à l'état aigu. C'est à qui aura la suprématie dans la direction des affaires de l'empire. Cette guerre de race se poursuit sans relâche à travers les péripéties diverses de la vie politique. Rien ne saurait détourner les partis du but auquel tendent leurs efforts.

C'est en vain que le comte Taaffe a essayé de chercher un terrain de conciliation, sa bonne volonté a constamment échoué. Il convient de dire aussi qu'il n'a peut-être pas toujours agi avec la sagacité et la prudence qu'exigeait la situation.

En cherchant, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, à satisfaire les fractions extrêmes des deux partis, il n'a réussi en réalité qu'à les mécontenter et à les exaspérer. Sa tactique faite d'expédients a déçu à tout le monde.

Pour remédier au mal, il a pris l'initiative d'une conférence réunie à Vienne et dans laquelle il a fait signer aux Allemands et aux Vieux-Tchèques une sorte de pacte de réconciliation. Nous n'avons pas besoin de dire que ce baiser Lamourette n'a trompé personne et que les adversaires sont aujourd'hui animés à l'égard les uns des autres de sentiments aussi hostiles qu'auparavant.

D'ailleurs, les Jeunes-Tchèques qui comprenaient bien l'inanité de cette tentative ont refusé de ratifier les résolutions prises dans cette conférence.

De sorte qu'en réalité, les choses ne se sont pas modifiées, au contraire.

On s'explique difficilement que M. Taaffe n'ait pas compris qu'il y a autre chose entre les Tchèques et les Allemands que des divergences de politique et d'aspirations. Car il s'agit bien, nous le répétons, d'une lutte de races.

Les Allemands, soutenus, encouragés et secrètement dirigés par le cabinet de Berlin, font tout ce qu'ils peuvent pour établir d'une manière définitive dans le royaume Austro-Hongrois, la prépondérance de l'élément Allemand. On sait avec quelle activité on poursuit à Berlin le développement du pangermanisme ; avec quel soin on cherche à l'opposer au slavisme. Cette considération seule aurait dû suffire au comte Taaffe pour le mettre en garde contre l'influence Allemande. Mais c'est trop exiger d'un homme qui a adhéré à la triple alliance et a pu oublier Sadowa.

Aujourd'hui, il gouverne appuyé sur une majorité hybride composée d'Allemands, de libéraux, de Polonais, de conservateurs. Combien cela durera-t-il ? nous l'ignorons, ce qui est certain, c'est que ces éléments hétérogènes peuvent se séparer d'un instant à l'autre et mettre le cabinet en minorité.

Quant à la politique extérieure du comte Taaffe on la connaît. On sait que comme le signor Crispi, il est partisan de l'Alliance avec l'Allemagne et qu'il est antipathique à la Russie.

Cette manière de voir d'ailleurs, est assez répandue dans le monde politique Autrichien, où l'on ne semble pas se rendre un compte exact de la situation de l'empire Austro-Hongrois vis-à-vis de l'Allemagne. On redoute dit-on, le développement de l'influence russe du côté des Balkans et l'on ne paraît pas s'apercevoir que l'influence Alle-

mande en Autriche constitue un danger plus réel, plus immédiat et plus grand.

Pourtant, le souvenir des luttes passées, et des entreprises du gouvernement de Berlin, devrait désiller les yeux des plus aveugles et leur faire comprendre qu'ils n'ont rien à gagner à laisser le pangermanisme s'implanter plus profondément chez eux et qu'ils ont, au contraire, tout à craindre de la prépondérance de l'élément Allemand en Autriche. Il n'est pas contestable qu'un rapprochement entre l'empire Austro-Hongrois et la Russie aurait pour résultat de faire contre poids à l'influence germanique et de mettre un terme à l'espèce de suzeraineté occulte que l'empereur Guillaume exerce sur les Etats de François-Joseph et sur l'Italie.

Or, c'est précisément ce que l'on se refuse d'admettre à Vienne et à Rome.

On le reconnaîtra sans doute un jour ; mais il sera peut-être trop tard.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 mars

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Dupuy-Duteils et plusieurs de ses collègues, ayant pour but de supprimer les juridictions d'exception et de faire attribuer aux tribunaux d'un même ordre, la connaissance des mêmes délits, quelle que soit la qualité des auteurs.

La Chambre adopte le projet de loi portant approbation de la convention relative à la vérification et au bornage de la partie de la frontière franco-suisse, entre le Mont-Dolent et le lac Léman, signée à Paris le 10 juin 1891.

Elle adopte ensuite le projet de loi portant ouverture, au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, sur l'exercice 1891, d'un crédit supplémentaire de 6.000 fr. pour subvenir aux frais d'installation de l'école primaire supérieure et professionnelle d'Angoulême.

M. Barthou dépose une proposition de loi tendant à modifier l'article 11 de la loi du 22 juin 1833, relative aux élections des conseillers d'arrondissement.

— Tant pis, capitaine, ils n'avaient pas besoin de rester dans Issoire.

— Moi, conclut le brave allemand, ça m'a bien du mal mais seulement ceux qui se dévalent...

— Et ramasser du butin comme les autres.

— Oh ! du budin... ia, ia. A la guerre, c'est de berrnis, mais ch'èdre pas méchant, moi.

Et le digne reître tâta les poches de ses hauts-de-chausses, fortement gonflées, pour bien s'assurer s'il n'avait rien perdu de ses rapines.

Puis il s'éloigna de l'église avec son cheval, en traînant derrière lui sa lourde flamberge.

Devant une des maisons qui faisaient face, il s'arrêta et s'assit sur une borne. Ramenant sa gourde devant lui, il la porta sur ses lèvres et but à longs traits.

Tout cela était fait gravement, méthodiquement, comme il convient qu'un vrai enfant de la Germanie le fasse.

Ayant bu, le reître poussa un gros soupir, à la fois de satisfaction, de regret et de compassion.

La satisfaction se traduisit par ces paroles :

— Ah ! *Lieber Gott*, que c'èdre pon tout de même de poire un betit gup, quand on avre bien travaillé !

Son regret, il l'exprima plus clairement en ces termes :

— Ah ! *men Gott* que che voutrais tunc bien aussi mancher aussi maintenant !... Depuis si longdemp que che n'avre manché mon gondent... mais quand on est en guerre.

Enfin, la compassion du mercenaire tudesque fut pour les tristes victimes qu'on tuait sans miséricorde.

L'urgence est prononcée, le projet de loi est renvoyé à la commission.

Le Chambre aborda la proposition de loi relative à la censure.

M. Hénon a la parole pour continuer le discours qu'il avait commencé le 18 janvier dernier. L'orateur est partisan du régime actuel, qui tend à établir que le régime de la liberté est combattu par tous ceux qui s'occupent, à quelque degré que ce soit, de l'art dramatique.

Il estime, que dans ces conditions, la Chambre doit maintenir le *statu quo*.

M. Guillemet, rapporteur, soutient la proposition de la commission tendant à la suppression pendant trois ans du crédit relatif aux traitements des censeurs, sous la réserve, que pendant ces trois années, les œuvres dramatiques ne seront soumises à l'examen préalable qu'en ce qui concerne nos relations extérieures et que cet examen sera opéré par les soins du Ministre des affaires étrangères.

INFORMATIONS

Au ministère de la guerre

On lit dans le *Temps* :

Malgré le démenti officieux donné au bruit que des malversations auraient été commises dans le service de l'équipement militaire, des bruits alarmants continuent à être répandus dans le public. Il est acquis qu'il y a eu apposition de faux poinçons par l'entrepreneur et que la fraude aurait été découverte par les services administratifs de l'armée.

Une note que nous avons reçue d'une personne qui connaît bien l'industrie des fournitures militaires, nous donne une version que nous reproduisons sous réserves. Il y a là-dessous une affaire de chantage. Un commerçant intéressé dans la maison d'un entrepreneur de la rive gauche, qui l'a quitté pour une question d'intérêt, s'est vengé par la dénonciation. L'enquête faite par l'autorité militaire a révélé ses agissements. L'affaire n'est pas encore renvoyée au parquet.

Un journal du matin, évoquant une autre affaire, raconte que l'on aurait trouvé dans les magasins 800.000 paires de chaussures dont les fils seraient rongés par la poix, de telle sorte que, en cas de mobilisation, nos soldats auraient été obligés de marcher pieds nus. D'après nos renseignements, il y aurait là, d'abord une forte exagération, ensuite une déduction fautive d'un fait normal.

— Ah *der Teufel* ! grommela-t-il. Che n'aime pas voir ça... Mon bavre beüt gœur en souffre.

— Barlez moi d'une ponne mêlée, guirasse gontre guirasse, *shwert* (épée) gontre *shwert* ; à la ponne heure ! on se due, et ça fait blaiser... Mais ces bavres chens !... *Nein, nein*, ce n'èdre pas choli ça.

Et pour adoucir les souffrances de son pauvre petit cœur, il avala de rechef plusieurs gorgées, puis poussa un nouveau soupir en ajoutant :

— Ah mon pon *Karkantoua*, tu n'es pas né bour la guerre !... La guerre, il èdre une bien triste chose.

Une voix s'éleva à quelques pas de lui.

— Ah ! ça, capitaine, fit-on, qu'avez-vous donc à philosopher de la sorte ?

Le capitaine regarda d'où venait la voix. Sur le seuil de la maison devant laquelle il se trouvait, étaient assis deux arquebusiers liguers, gens d'Ambert, qui s'étaient joints à l'armée royale comme beaucoup d'autres volontaires armés des villes catholiques de l'Auvergne.

Las de piller et d'égorgier, nos deux partisans prenaient quelque repos. Leurs habits couverts de sang, leurs casques tout bossués, témoignaient de la part qu'ils avaient prise à l'œuvre de meurtre et de dévastation.

— Che n'avre gonnais pas, vus l'répondit flegmatiquement le reître à l'interpellation de l'arquebusier.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 1

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

I

LE SAC D'ISSOIRE

Le jour où commence notre récit est une des dates les plus sanglantes pour la malheureuse ville d'Issoire.

Ce jour-là, l'armée du duc d'Anjou, frère du roi Henri III, prit d'assaut ce boulevard du protestantisme en Auvergne, où commandait Chavagnac.

Après sa trahison envers les protestants, Monsieur était venu, avec les ducs de Guise, de Mercœur et de Nevers, sommer la ville de se rendre par ordre du Roi qui lui avait donné à Chenonceaux, ces fêtes restées célèbres où, suivant l'Estoile, « les dames les plus belles de la cour firent le service des banquets, à moitié vêtues, et ayant les cheveux épars comme esposées. »

Issoire n'avait pu résister que quelques jours. Suisses, reîtres, lansquenets, carabins, stradiots, liguers, bourgeois, tous s'étaient rués par les brèches sur l'infortunée cité, et y avaient promené

le pillage, le feu, le carnage, toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut.

Nos annales modernes n'offrent même pas un second exemple du drame effroyable qui s'accorplit à Issoire.

Ici des potences, là des officiers huguenots arquebustés, plus loin des malheureux lancés dans les flammes, ailleurs des morts ou des blessés jetés par les fenêtres sur le pavé.

Hommes, femmes, vieillards, on massacrait tout. De la Porte du Pont à la tour Gentemolle, on n'entendait que l'escopetterie, des jurements ou des cris de désespoir.

La Couze charriait tant de cadavres qu'ils ne pouvaient passer entre les piles du pont.

Devant l'église paroissiale est massée une partie des troupes de Monsieur, tandis que le reste finit de tuer et de piller la ville.

Des habitants s'étaient réfugiés dans le temple : on les y égorge sans pitié et des liguers crient :

— A mort ! à mort !... L'an dernier, le brigand Merle en a fait autant aux catholiques.

Un capitaine de reîtres, d'une trentaine d'années, mais dont la taille était déjà fort remarquable, se tient à l'écart, la bride de son cheval sur le bras. Il s'essuie tranquillement le front, en soulevant son casque à défer. La sueur ruisselle sur sa grande barbe.

— Mais, *Der Teufel* ! se mit-il à crier aux bourgeois liguers qui se montraient les plus acharnés à l'effroyable boucherie, burgoi tunc les massager comme ça.

— Des huguenots, lui répondit un des sicaires, en haussant les épaules.

— Il beut y avre des gatoliques aussi.

Quels que soient les soins donnés aux objets en cuir cousu, il y a toujours une certaine quantité d'effets qu'un trop long séjour en magasin a détériorés, les souliers non utilisés, par exemple, sont souvent mis hors d'usage par des alternatives d'humidité et de siccité, les coutures sont particulièrement atteintes.

De tout temps, on a été en présence de ces difficultés et il faut une surveillance incessante pour découvrir au milieu des millions de chaussures entassées dans les magasins, celles qui ont une partie défectueuse. Au fur et à mesure des découvertes, les souliers sont remis à des entrepreneurs qui les réparent. Au début, on payait 80 centimes, mais par un jeu de marchés successifs, on est descendu à 60, 40 et enfin à 20 centimes.

C'est dire que la situation n'est pas nouvelle et que l'administration n'a pas cessé de réduire les charges qui sont créées par l'entretien des chaussures en magasin. Ajoutons même que si le chiffre de 800,000 paires est exact, cela ne menacerait pas la mobilisation, car il y a de nombreux millions de paires dans les magasins, puisqu'il faut des chaussures pour deux ou trois millions d'hommes.

L'incident de Freycinet-Rochefort

M. Henri Rochefort déclare dans son journal, *l'Intransigeant*, qu'il n'attaquera pas le nouveau ministère.

Election législative

L'élection législative du Rhône est fixée au dimanche 20 avril prochain.

Le Mouvement ouvrier

Lundi, 2,000 mineurs du bassin de Carmaux (Tarn), se sont mis en grève. Pas d'incidents à signaler.

Les étudiants en médecine et le recrutement

Le *XIX^e Siècle* dit qu'il est à peu près certain que, sur les sollicitations de députés appartenant à divers groupes et représentant les départements où siègent des Facultés de médecine, on va préparer au ministère de la guerre, sur l'avis favorable de l'instruction publique, une disposition spéciale qui serait introduite dans la loi du recrutement en faveur des étudiants en médecine, comme pour les engagés admis aux écoles normale supérieure, forestière, des arts et manufactures, etc. Les étudiants en médecine auraient aussi la faculté de devancer l'appel de leur classe et le bénéfice de la réduction de deux années de service militaire.

Les valeurs impayées

L'*Officiel* publie un décret relatif aux valeurs impayées à l'encaissement par la poste. Toute valeur d'origine française, présentée à l'encaissement à partir du 1^{er} avril 1892, et qui, pour une cause quelconque n'aura pas été recouvrée, sera passible d'une taxe fixe de 10 centimes. Cette taxe sera prélevée, lorsque ce sera possible, sur les montants des valeurs recouvrées faisant partie du même bordereau de recouvrement que les valeurs impayées.

Lorsque ce prélèvement ne pourra être opéré, soit qu'aucune valeur n'ait été recouvrée, soit que la totalité des taxes à percevoir dépasse le montant des sommes encaissées, le règlement de compte et les valeurs impayées ne seront remis à l'expéditeur qu'après paiement intégral de la taxe. Dans l'un et l'autre cas, le montant de la taxe sera constaté au moyen de chiffres taxés.

Les flottes anglaise et française

L'*Indépendance belge* a commencé la publication d'une étude destinée à produire une grande impression en Angleterre. Cette étude, qui paraît sous le pseudonyme de *Nauticus*, est due, dit-on, à un homme qui occupe une haute situation en Angleterre, et qui paraît connaître parfaitement les forces navales de la Grande-Bretagne. L'auteur ne tient à rien moins qu'à rabaisser la force de la marine britannique et à placer en face d'elle comme plus puissante, la flotte française.

L'auteur s'efforce de démontrer que, dans l'état actuel de son organisation navale, la Grande-Bretagne marche à un véritable Sadowa maritime.

Dans son premier article, *Nauticus* établit surtout, par un échafaudage de chiffres et de calculs, que l'Angleterre qui, proportionnellement à ses vastes intérêts, devrait avoir 40 0/0 des forces navales de l'univers, ne possède que 23 0/0 du total des flottes d'Europe, sans compter qu'elle est terriblement inférieure à la France en fait de gardes-côtes et de torpilleurs.

Mort de M. Martel

Nous apprenons la mort de M. Martel, sénateur inamovible.

M. Martel était né à St-Omer le 15 septembre 1813.

Mort de l'amiral Jurien de la Gravière

Le vice-amiral Jurien de la Gravière est mort samedi matin dans son domicile de l'avenue du Trocadéro.

Russes et Français

Jeudi soir, le 14^e régiment d'infanterie en garnison à Brive a reçu du 14^e régiment d'infanterie russe en garnison à Omja le télégramme suivant qui a été accueilli avec le plus patriotique enthousiasme :

« Le 14^e d'Olonetzki, régiment d'infanterie impériale russe en garnison à Omja (sur la frontière prussienne), boit à la santé de ses frères du 14^e français.

» Vive la France !

» Le colonel : EDLINSKI. »

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de février 1892.

Les résultats accusent une plus-value de 5,462,100 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 11,694,600 fr. par rapport à la période correspondante de 1891.

Les élections municipales

Le cabinet actuel a confirmé la décision prise par le cabinet précédent de ne pas changer la date des élections municipales, qui reste fixée au dimanche 1^{er} mai pour toutes les communes de France, Paris excepté.

Troubles à l'Ecole des arts et métiers de Châlons-sur-Marne

Des troubles ont éclaté dimanche à l'Ecole des arts et métiers. Mercredi dernier, à la fin du déjeuner, les élèves de la première division, rencontrant dans les couloirs les jeunes gens de la « section normale », leur jetèrent au visage des croûtes de pain. Ceux-ci, offensés dans leur dignité, se retirèrent en protestant et ne reparurent plus aux cours.

C'est alors que le directeur a avisé de ces faits le ministre du commerce dont il attend une décision au sujet des mesures à prendre, les choses ne pouvant rester en l'état.

Le ministre du commerce vient, par mesure d'ordre, de prononcer le licenciement de l'Ecole nationale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.

Découverte d'un dépôt d'armes à Roanne

Dimanche matin, des agents qui assistaient les employés des contributions indirectes, dans une perquisition au faubourg Clermont, ont découvert dans la cave d'un nommé Ovize, enfouies dans le sol, quatre caisses renfermant des pistolets, des moules à balle et des engins explosibles.

Dans le domicile d'Ovize père, ils ont trouvé soigneusement cachées de la poudre, des armes et enfin quelques fioles renfermant un liquide inconnu qui sera analysé.

Ovize père et fils ont été mis en état d'arrestation. De nouvelles perquisitions ont eu lieu dans la soirée.

Victoire au Sénégal

Un télégramme reçu de St-Louis (Sénégal), annonce que la colonne expéditionnaire commandée par le colonel Humbert s'est emparée du camp retranché de Toutoukourou.

Les troupes de notre ennemi Samory sont en fuite.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

TIRAGE DU 5 MARS 1892

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1885

Le numéro 55,864 gagne 100,000 fr.

Le numéro 703,141 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.

21,340 — 190,862 — 339,752 — 558,431 — 765,071 — 976,797.

Les 45 numéros ci-après gagnent chacun 1,000 francs :

77.572 — 258.345 — 436.447 — 632.402 — 837.464 — 126.009 — 246.766 — 447.049 — 667.021 — 845.891 — 128.212 — 252.778 — 447.376 — 716.226 — 858.509 — 152.433 — 265.201 — 450.749 — 754.769 — 869.263 — 165.067 — 359.491 — 498.553 — 776.518 — 961.117 — 173.034 — 365.859 — 521.485 — 794.878 — 961.381 — 184.191 — 371.695 — 533.756 — 813.281 — 962.232 — 195.846 — 409.150 — 599.286 — 810.314 — 970.621 — 206.988 — 419.654 — 599.487 — 822.638 — 976.070.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

NOS SÉNATEURS

L'Union républicaine du Sénat a renouvelé son bureau samedi.

M. Béral, a été désigné comme délégué.

Une aubaine

Nous lisons dans *l'Alliance Républicaine* : Notre correspondant parisien nous écrit que le ministre de la guerre a décidé la création de deux fabriques de conserves de viande pour l'ar-

mée, qui seraient installées dans une ville du Centre et dans une ville de l'Ouest.

Le ministre arrêtera son choix d'après les offres qu'il recevra des municipalités.

Cahors devrait se mettre sur les rangs et ne pas laisser échapper l'occasion qui se présente d'obtenir une des deux fabriques en question. Ce serait pour notre ville une excellente aubaine.

Nous pensons que le conseil municipal se préoccupera sans retard de prendre les délibérations et de faire les démarches nécessaires.

Nominations universitaires

M. Tissède, professeur d'allemand au collège de Figeac, est nommé, à titre provisoire, chargé de cours d'allemand, 6^e classe, au lycée de Tarbes, emploi vacant.

M. Larrive, répétiteur au lycée de Cahors, est nommé répétiteur au lycée de Toulouse, emploi nouveau.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVEYRON

La réunion des *Prévoyants de l'Aveyron* ou *Prévoyants français* a eu lieu dimanche à la mairie de Cahors, sous la présidence d'un administrateur de la société.

Au début de la séance, M. Reygasse, assesseur, excuse M. Malrieu, adjoint au maire de Figeac, qui n'a pu venir comme il l'avait promis faire une conférence sur l'objet de la réunion, qui était la fondation de 48^e section. Mais cette conférence n'est que différée.

Après avoir fait connaître le but de la société, l'assemblée a procédé à l'élection d'un bureau provisoire dont voici la composition :

Président : M. Ausset, conducteur des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur ; secrétaire : M. Ausset, contrôleur des contributions directes ; trésorier : M. Loulmet, employé à la Préfecture.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU LOT

Avis

M. Alazard, professeur d'arboriculture à l'école normale de Montauban, fera dimanche 13 mars, à 2 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, une conférence publique sur les divers systèmes de tailles de la vigne.

Après la conférence, une démonstration pratique de ces tailles sera faite par ses soins dans la pépinière américaine du département, sise plaine St-Namphaise.

Tous les vigneronniers sont invités à se rendre à cette séance pleine d'intérêt pour la reconstitution des vignobles.

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

Voici le programme de la sortie du dimanche 13 mars courant, dont le but est : Le Montat, route de Toulouse.

Départ du club : à 2 h. du soir ; retour au club : à 4 heures.

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à cette sortie.

Mlle Assémat

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'une artiste de talent, Mlle Assémat, professeur de chant, décédée à l'âge de 44 ans, à la suite de longues souffrances.

Mlle Assémat, que l'on trouvait toujours au premier rang lorsqu'il s'agissait de contribuer à une bonne œuvre, s'était fait une situation des plus honorables à Montauban, où elle comptait de nombreux élèves dans tous les établissements d'instruction.

Nous avons en l'occasion à Cahors, d'apprécier le talent de Mlle Assémat, et nous joignons nos vifs regrets à ceux de ses compatriotes.

PROCÈS-VERBAL D'OCTROI

Les employés de l'octroi ont déclaré procès-verbal à la femme Linas, pour une certaine quantité d'avoine qu'elle tentait d'entrer en fraude.

Gourdon

Lundi dernier, le conseil municipal de Gourdon s'est réuni afin d'examiner le contrat à passer entre l'électricien et la commune pour l'installation de la lumière électrique dans notre ville.

Après délibération, le conseil a approuvé les clauses et conditions du contrat, ainsi que les modifications et réserves apportées à ce contrat, dans l'intérêt de la ville, par la commission qui avait été nommée à cet effet.

— La foire d'hier, quoique contrariée par un froid des plus intenses, a été une bonne journée d'affaires. On a signalé une vente active sur les bestiaux.

— A défaut de voleurs à la tire, nous avions à notre foire des voleuses à l'étalage. Ainsi, deux femmes, Marie Florenty, épouse Mianes, âgée de 33 ans, de Marmillac, et Marie Espitalié, épouse Sourzat, 56 ans, de Masclat, surprises en flagrant délit de vol, ont été écrouées à la maison d'arrêt.

— Dans la nuit de lundi à mardi, au Mont-St-Jean, d'audacieux malfaiteurs ont pénétré, au moyen d'effraction, dans une étable servant de volière, appartenant à M. G. . . et ont fait une razzia d'une demi-douzaine de poules et d'un magnifique coq.

Il va sans dire que ce gradin de carnaval est la cause de ce méfait. Evidemment.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné par M. le Procureur de la République contre le sieur Jean Gozon, âgé de 49 ans, originaire de Villemur (Haute-Garonne), qui avait été arrêté par la gendarmerie de Gourdon pour mendicité et vagabondage.

Le sieur Guillaume Delpech, âgé de 76 ans, cultivateur à Cournazac, commune de Payrignac est condamné à dix jours de prison pour mendicité et vagabondage, avec application de la loi Béranger.

Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné contre le sieur Brunet par M. le procureur de la République.

Cet individu a été arrêté, le jour de la foire de Gramat, en flagrant délit de vol à la tire. Nous avons déjà rendu compte de son arrestation dans notre dernier numéro.

Le nommé François Soubrié, âgé de 36 ans, cultivateur à Floirac, canton de Martel, est condamné à 16 fr. d'amende et aux dépens pour délit de chasse.

L'affaire du sieur Martin Thruvier, âgé de 27 ans, cultivateur à Masclat ; accusé d'avoir volé une pelle au sieur Barthélemy Guy, le 31 janvier dernier est renvoyée à quinzaine, pour permettre au prévenu de faire citer des témoins à décharge.

Figeac

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une collection de matériel d'enseignement d'une valeur de 800 fr. à nos cours secondaires de jeunes filles.

Salviac

Dimanche soir, pendant l'orage qui a éclaté sur notre contrée, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Salviac. Les dégâts s'élèvent à environ 300 francs.

Lachapelle-Auzac

Avant-hier, à Lachapelle-Auzac, une grange appartenant au sieur Sclafér Augustin, a été détruite avec tout ce qu'elle renfermait : cheval bœufs, récoltes et instruments aratoires. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 3,450 fr.

Vayrac

Ces jours derniers, le nommé Michel Garcia Parra, âgé de 38 ans, cultivateur, demeurant à Chaufour, canton de Meyssac (Corrèze), revenait de Vayrac, chercher de l'argent à la banque Carriol, lorsque, arrivé à 300 mètres environ du village, un individu s'élança sur lui et le saisit par le cou. Michel, pour se défendre, donna un coup de bâton sur l'estomac de son agresseur, qui alla tomber contre le talus de la route. Au même moment, quatre individus qui étaient restés cachés dans un ravin, se jetèrent sur lui ; deux étaient armés d'un bâton et un autre d'un couteau ou d'un poignard dont il frappa Michel, qui n'eut que le paletot et le gilet déchirés. Heureusement, Michel avait son chien avec lui, aussitôt qu'il vit son maître attaqué, l'animal sauta sur les agresseurs et les mordit aux jambes, mais il reçut une blessure au dos. Michel a pu conserver les 600 francs qu'il portait. La gendarmerie a ouvert une enquête qui, nous l'espérons, ne tardera pas à amener l'arrestation de ces malfaiteurs.

Aurillac

On vient de découvrir, en faisant des fouilles, dans les fondations de la maison portant le numéro 14 de la rue du Prince, à Aurillac, appartenant à M. Poignet, conseiller municipal, une urne remplie de pièces d'or des quinzième et seizième siècles. Une partie de ces pièces sont d'origine espagnole ou italienne ; les autres, aux effigies de Charles IX et d'Henri III, semblent comme neuves.

M. Poignet estime ce trésor à plus de cent mille francs. On suppose qu'il aura été caché pendant les guerres de religion.

FAITS DIVERS

Enterrée vivante

Auch, 5 mars.

Un triste événement vient de se produire à Riguepeu.

En jetant de la terre sur le cercueil d'une femme dont on venait de descendre le corps dans la fosse, l'ouvrier chargé de ce travail crut entendre un léger bruit.

Se croyant sous l'empire d'une hallucination, il termina néanmoins sa lugubre besogne.

Quelques instans plus tard, entendant de nouveau un bruit, il alla en faire part à quelques personnes de la famille qui revinrent en toute hâte au cimetière.

Les autorités du village, prévenues aussitôt, ordonnèrent qu'on ouvrit la bière et l'on constata que les lèvres de la prétendue morte remuaient encore.

Mais la malheureuse femme expira presque aussitôt.

Dans ses efforts pour sortir du cercueil, elle s'était fait des blessures sur diverses parties du corps.

La justice a ouvert une enquête.

Un météore

Un fait assez curieux vient de se produire près de Maule, dans le département de Seine-et-Oise, au lieu dit Canqueux. Des cultivateurs qui étaient occupés à labourer, ont aperçu tout à coup dans le sud-ouest, un globe de feu qui s'est dirigé aussitôt vers l'est avec une rapidité vertigineuse.

Le météore est venu tomber à deux cents mètres environ des témoins de ce curieux phénomène.

Variétés

MONUMENT CLÉMENT MAROT

RAPPORT DE M. J. BLANC

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION CLÉMENT-MAROT

Lû à la séance de la Société des Etudes du 28 Décembre 1891

MESSEURS,

Les circonstances veulent que cette année encore, la Commission nommée par vous pour l'érection d'un Monument à Clément Marot, ait à vous rendre compte de ses travaux. Dans son rapport de l'année dernière, M. Daynard, alors secrétaire général de la Société des Etudes, avait exprimé l'espoir que le Monument serait achevé et inauguré dans le courant de l'année 1891. Malgré tous les efforts de la Commission et des personnes qui se sont intéressées à son œuvre, ce résultat n'a pu être obtenu. Mais aujourd'hui elle peut du moins dire, sans crainte d'être démentie, qu'elle n'est pas loin d'atteindre le but poursuivi par elle depuis quatre années. Il est facile de se rendre compte de l'état des travaux du Monument; la construction proprement dite est terminée et l'ornementation est commencée depuis quelques temps. Avant d'en arriver là, avant même d'avoir posé la première pierre, la commission a dû préparer d'une façon complète et définitive l'exécution matérielle de son œuvre. Tel a été l'objet des travaux complémentaires qui se sont imposés à elle pendant l'année 1891, et que je vais avoir l'honneur d'exposer devant vous.

A la fin de l'année 1890, le total des souscriptions recueillies s'élevait à peine à 3,000 fr.; de cette somme il fallait déduire de nombreux frais de publicité et de correspondance indispensables dans une pareille entreprise. Ce n'était pas avec cette mise de fonds absolument insuffisante, que la commission pouvait se décider à commencer les travaux de construction; aussi adressa-t-elle un appel à la municipalité cadurcienne pour lui demander de contribuer, par une subvention, à l'érection du Monument. M. le Maire de Cahors voulut bien présenter notre pétition au Conseil, en l'appuyant de toute son autorité, et plaider lui-même notre cause. Grâce à sa bienveillante intervention, la somme de 3,000 fr. fut votée par le Conseil municipal. Dès lors, la commission se préoccupa de recueillir rapidement de nouvelles souscriptions afin qu'il lui fut possible de disposer d'une somme nette, égale au montant de la subvention municipale. Son président se rendit lui-même chez les nouveaux fonctionnaires de notre ville, que leurs positions administratives indiquaient naturellement pour faire partie du Comité d'honneur. Il réussit ainsi à donner à notre œuvre de nouveaux protecteurs et à recueillir la somme qui nous était nécessaire pour réaliser, toutes dépenses payées, un total net de 3,000 fr.

Si de son côté la Commission s'efforçait de pousser activement ses travaux, celui qui dès les premiers jours avait pris sous son patronage l'érection du Monument, et qui depuis lors n'avait cessé de nous prêter un précieux concours, M. Larroumet, faisait exécuter le buste en bronze de Clément Marot, dont il avait, l'année dernière, offert la maquette au Musée de la ville. Nous avons reçu, il y a quelques mois, cette œuvre d'art, due, comme vous le savez, à un lauréat du Salon de 1890, M. Edmond Turcan. Mais M. Larroumet n'a pas voulu borner sa gracieuse intervention à cet envoi déjà si important; il a annoncé à la commission que, sur sa proposition, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, lui accordait en outre des mosaïques à fond d'or, spécialement commandées par lui aux manufactures de Sèvres et des Gobelins, et destinées à revêtir les parois intérieures de la niche dans laquelle doit être placé le buste, ainsi que deux bas-reliefs en marbre, représentant l'un la Seine et l'autre le Lot, qui doivent être posés à la partie inférieure du Monument.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'insister sur la valeur tant artistique que pécuniaire de ces divers envois, et je crois être encore votre interprète en adressant, comme l'année dernière, à M. Larroumet nos plus respectueux remerciements. Je ne vous apprendrai rien, d'ailleurs, en vous disant que, rappelé par ses goûts littéraires à cette Sorbonne où il avait déjà obtenu de si nombreux succès et où il s'était créé une réputation aussi méritée que brillante, notre éminent compatriote et collègue a demandé à M. le Ministre de l'Instruction publique de lui permettre de reprendre les cours qu'il avait interrompus pour se consacrer à l'administration des Beaux-Arts; — je ne vous apprendrai rien non plus, en vous disant qu'avant de se séparer d'un aussi précieux collaborateur, M. le Ministre lui a fait conférer deux distinctions élevées: le grade d'Officier de la Légion d'honneur et le titre de Directeur honoraire des Beaux-Arts, affirmant ainsi hautement combien avaient été importants les services rendus par M. Larroumet comme directeur effectif; — je ne vous apprendrai rien, encore, en vous disant que l'Académie des Beaux-Arts, en l'admettant au nombre de ses membres, lui a également conféré une distinction non moins enviée et non moins honorable, puisqu'elle provient du libre vote des hommes éminents qui l'ont désigné comme leur pair; — je ne vous apprendrai rien, enfin, en vous disant qu'ayant conservé dans l'administration des Beaux-Arts la haute influence que lui a toujours donnée sa compétence incontestée en matière artistique, il a voulu encore la mettre à notre disposition et augmenter ainsi les chances de réussite de notre œuvre.

Car, Messieurs, je ne dois pas vous le cacher, nos ressources, (bien que grossies dans une large mesure par la subvention municipale), n'étaient pas cependant suffisantes pour couvrir les frais prévus par le devis tel qu'il a été arrêté et prévu par le Ministère. La Municipalité cadurcienne, sur la proposition de la Commission d'initiative, a bien voulu se charger de l'exécution matérielle du Monument. La Commission a versé entre les mains du receveur municipal la somme de 3,000 fr., provenant des souscriptions d'initiative privée, ainsi que la subvention accordée par la ville, soit une somme totale de 6,000 fr. Elle a remis en outre entre les mains de M. le Maire, le buste de Clément Marot ainsi que les divers objets d'art qui ont été accordés par le Ministère pour orner le Monument; de son côté, la Municipalité a traité à forfait avec notre confrère, M. Calmon, sculpteur à Cahors, qui s'est chargé de la construction au prix de 8,000 fr. Il manquait donc encore une somme de 2,000 fr. et la Commission autant que la Municipalité se seraient vues arrêtées par cette difficulté matérielle si, comme je vous l'ai indiqué plus haut, M. Larroumet n'était encore venu à notre aide. Il s'est mis à notre disposition pour l'organisation d'un concert, accompagné d'une Conférence qu'il a gracieusement promis de venir faire à l'époque jugée par nous la plus convenable. Il s'est ainsi créé un nouveau titre à toute notre gratitude, et je sens que malgré tous mes efforts, je serais incapable de traduire à cet égard nos sentiments, qui, je puis l'ajouter, sont aussi ceux de toute la population cadurcienne.

Ici, Messieurs, je dois vous parler, pour ne pas mériter d'être taxé d'ingratitude, d'un autre haut fonctionnaire qui s'est, dès son arrivée à Cahors, intéressé à notre œuvre, M. Arnaud, préfet du Lot. Dans toutes les difficultés matérielles ou administratives que nous avons pu avoir à surmonter, nous avons pu apprécier les effets de sa bienveillante intervention.

Il s'est, en outre, fait à plusieurs reprises, notre interprète auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et a acquis par cela même des droits absolus à notre reconnaissance. Je dois ajouter que M. le Ministre lui-même, peut être compté au nombre de nos hauts protecteurs, et que nous ne devons pas oublier davantage celui qu'il a placé à la tête du service des Beaux-

Arts, M. Roujon, un lettré doublé d'un artiste, car celui-là également voudra bien, nous en sommes persuadés, ne pas augmenter les regrets, bien naturels, que nous avons éprouvés lorsque nous avons appris que M. Larroumet avait obtenu l'autorisation d'abandonner cette importante direction. Quoi qu'il en soit, Messieurs, j'ai encore à vous parler de M. le Préfet du Lot, car dans une circonstance récente, il vient de montrer tout l'intérêt qu'il nous porte et toute l'importance qu'il attache à l'achèvement du Monument Clément Marot. La Commission, heureuse de tenir la promesse faite par elle à M. le Maire de Cahors, dans la lettre du 4 juin dernier, de se tenir à la disposition de la Municipalité pour tout ce qui concernait l'érection du Monument, a, sur la proposition de M. Cangardel, émis le vœu, dans une de ses dernières séances, que MM. le Préfet et le Maire désignent chacun plusieurs délégués auxquels se joindraient, en nombre égal, des délégués du bureau de la Commission. On constituerait ainsi une sorte de Commission indépendante, chargée d'organiser par les moyens les plus rapides et les moins onéreux, un Concert au profit du Monument, et de s'entendre avec M. Larroumet pour le choix du jour de la Conférence. MM. le Préfet et le Maire ont aussitôt désigné leurs délégués et la commission ainsi constituée s'est réunie il y a quelques jours à peine. Neuf membres la composent: ce sont MM. Vicart, chef du cabinet, Rodolosse, architecte départemental et Valès, professeur agrégé d'histoire au Lycée Gambetta, désignés par M. le Préfet; — MM. Mazières et Parazines, adjoints et Daynard, conseiller municipal, désignés par M. le Maire; — MM. Valette, Combarieu et Calmon, désignés par le bureau de la Commission d'initiative. Nous ne pouvons que souhaiter à cette commission spéciale de s'acquitter de son mandat le plus promptement possible, car elle a en elle tous les éléments de réussite désirables. L'expérience et le dévouement bien connus de ses membres sont de sûrs garants de son succès.

Tel est, Messieurs, pour l'année 1891, le bilan des travaux de notre Commission; je n'ose en terminant, bien que nous touchions tout près du but, vous fixer le jour où nous l'atteindrons; aussi terminerais-je en vous demandant de songer à la persévérance qui n'a pas dû nous abandonner un seul instant, de jeter un regard sur les résultats palpables de nos travaux, c'est-à-dire sur la construction déjà élégante qui s'élève actuellement près du jardin de la Préfecture, d'après le projet vraiment remarquable de M. Rodolosse mis à exécution par M. Calmon. Vous nous accorderez bien, après cela, nous en sommes sûrs, un crédit de quelques mois, et vous nous permettrez d'arriver sûrement à ce qui a été le but incessant de nos efforts, c'est-à-dire de terminer au plus tôt le Monument consacré par vous à la glorification d'un des plus illustres enfants du Quercy, qui fut aussi le plus élégant poète de la Renaissance, cette époque radieuse qui, après plusieurs siècles, a conservé un éclat sans pareil dans l'histoire des littératures.

Et lorsque nous aurons enfin accompli notre mission, il nous sera bien permis de nous appliquer la vieille parole de Lafontaine:

« Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage. »

JOSEPH BLANC
Licencié en droit
Secrétaire de la Commission Clément Marot

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES PENDANT L'ANNÉE 1891

Par M. l'abbé J. GARY, secrétaire-général.

MESSEURS,

Celui qui n'assiste qu'en passant à l'une de nos réunions hebdomadaires est loin de se douter de la somme de travaux de tout genre que l'on constate si l'on embrasse d'un seul coup d'œil, à la fin d'une année, tout ce qui a été fait.

Vous allez voir, Messieurs, par l'énumération que je vais faire des travaux de 1891 que cette année n'a pas été perdue, qu'elle peut entrer en parallèle avec les années précédentes les mieux remplies, et que la Société des Etudes, qui touche à ses vingt ans — un grand âge pour une Société littéraire — ne porte nullement les marques de la caducité. Elle est au contraire pleine de jeunesse.

Une des preuves que je pourrais invoquer c'est l'adhésion récente d'un groupe de jeunes gens qui lui apporteront toute l'ardeur de leur âge et lui infuseront une nouvelle vie.

Je vois une autre preuve de jeunesse dans la fécondité plus qu'ordinaire de nos charmants poètes: M. J.-B. Rouquet et M. J. Blanc.

M. Rouquet honore et justifie de plus en plus son titre de félibre. Il a publié cette année, dans chaque fascicule de notre Bulletin, en idiome quercinois, des odes, des légendes et surtout des fables qui rendent aussi fidèlement que possible la finesse et la bonhomie de l'inimitable Lafontaine. Nous ne serions pas surpris que parmi les œuvres sans nombre de notre intarissable poète ses fables ne fussent un jour particulièrement goûtées. Mentionnons aussi un groupe de sonnets en rimes françaises, marqués au bon coin et distingués d'ailleurs dans plusieurs concours.

M. Blanc s'en tient jusqu'ici à la poésie française. *Jeanne d'Arc*, son dernier poème, inséré au Bulletin et les pièces fugitives lues par lui en séance prouvent qu'il a reçu du ciel l'influence secrète. J'ajouterai qu'il partage avec notre sympathique président M. de Laroussilhe, un poète aussi, connu et apprécié, l'honneur d'avoir chanté Clément Marot et obtenu les premiers lauriers du concours ouvert par la commission du monument à élever à notre grand poète.

Il s'élève enfin ce monument. Le jour de son inauguration est proche, et d'ores et déjà l'on peut assurer qu'il fera honneur aux membres de la Société qui en ont pris l'initiative, aux artistes qui l'ont exécuté et à tous ceux qui ont prêté ou qui prêteront à cette œuvre leur généreux concours.

Parmi ces derniers, pourrais-je ne pas citer le nom de M. G. Larroumet pour remercier en votre nom notre éminent confrère et compatriote.

Je ne parlerai pour mémoire des *Noëls et Cantiques populaires* dont la publication commencée l'an dernier, avait inspiré à mon honorable prédécesseur M. J.-Daynard un éloge que, pour ma part, je n'ai pas oublié.

L'histoire locale, but principal de notre Société, a été comme les années précédentes l'aliment ordinaire de nos séances et de notre publication trimestrielle.

Le 1^{er} fascicule contient une intéressante *Procédure criminelle* au XVIII^e siècle exhumée des archives de la préfecture, par notre savant confrère M. L. Combarieu dont l'éloge n'est plus à faire.

Nous y trouvons ensuite la description d'une tombe sur les bords du ruisseau de l'Oule, près Cahors, découverte par un de nos confrères M. F. Bergougnoux, toujours en quête d'objets préhistoriques.

Je remarque enfin dans le même fascicule une étude consciencieuse et assez complète sur les *Chapellenies du canton de Lacapelle*, par l'un de nos membres correspondants les plus curieux des choses du passé, M. l'abbé Rouquié, qui pourrait nous faire part de ses trouvailles bien plus souvent qu'il ne le fait.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes, tome XVI, 4^e fascicule)

(A suivre).

Il a disparu sans produire de détonation et après avoir formé une superbe gerbe de feu qui a duré quelques instants.

Effroyable accident

Un effroyable accident vient de se produire au Vibal, près Rodez. M. Raynal était occupé à débiter du bois au moyen de coins sur lesquels il frappait avec une grosse masse; son fils, un gamin de cinq ans, furetait autour de lui. Tout à coup, au moment où la masse allait tomber, l'enfant se mit dessous et reçut le coup en plein crâne. La mort du pauvre petit a été instantanée.

Dernières nouvelles

Elections législatives (Finistère)

Ont obtenu :
Mgr d'Hulst..... 11.103 voix. Elu.
M. Lefèvre rép..... 117 —

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

OTHELLOS

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés. Envoi franco du prix courant sur demande. S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Evêque.

Image of a woman's face and a jar of cream. Text: Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. Evitez les contrefaçons étrangères. J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à B i t e, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

LE VIN DE VIAL

est le remède indiqué dans les cas graves résultant de toute épidémie. Utile pendant la maladie, indispensable dans la convalescence, il détermine une guérison rapide, évite l'affaiblissement et prévient toute rechute. VIAL, rue Victor-Hugo, LYON.

UNE JEUNE DAME pourvue de son brevet, ayant été préceptrice pendant trois ans dans la même maison avant son mariage, désirerait donner des leçons de français et de piano à de jeunes enfants soit chez elle, soit à domicile. Prix très réduits. S'adresser rue de Séminaire, n° 1, à Cahors.

BULLETIN FINANCIER

du 7 Mars 1892

La hausse de nos rentes ne s'arrête pas et nous voici arrivés jusqu'au cours de 97; nos rentes sont soutenues par les achats des caisses d'épargne et par l'approche du détachement du coupon. L'argent est du reste de plus en plus abondant. Quant au reste de la cote c'est toujours à peu près la même chose.

Le 3 0/0 est à 96.95 le nouveau à 96.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont toujours peu favorisées. Le Foncier est à 1213.75 la Banque de Paris cote 600. Le Crédit Lyonnais finit à 785.

Nos grands chemins sont généralement lourds les recettes sont moins brillantes et on craint encore des moins values avec le dégrèvement des tarifs.

Le Suez est plus en faveur.

Le marché des fonds étrangers a été particulièrement mauvais, au début de la séance, mais on reprend un peu en clôture. C'est ainsi que l'Italien se relève de 87.30 à 87.67. L'Extérieure est à 53. 5/8.

Le Portugais à 27 1/2. Le Hongrois reste lourd à 91. 3/4, hausse des fonds ottomans.

En Banque la hausse du cuivre influe favorablement sur les valeurs minières. La Morena est à 115. La part de souffre Romains se négocie à 185. L'action des Phosphates de France est demandée à 561.25.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1f.50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Loz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour cha-

que de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Loz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Le SIROP DE FOLLET est le remède par excellence de la douleur et de l'insomnie, quelle qu'en soit la cause : goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le SIROP DE FOLLET procure un sommeil profond analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

« Le SIROP DE FOLLET est la meilleure forme d'administration du chloral ; sa conservation est parfaite et, ainsi conseillé, il n'irrite point l'estomac. » (Extrait du Formulaire de Thérapeutique). 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Accidents, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois. Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le non WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 373, rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Pharm.



VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENDE DE PARAITRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre :	le cent mil.	
	le cent mil.	le cent mil.	le cent mil.	le cent mil.		le cent mil.	le cent mil.
Black Défiance	45	100	20	150	Aspiran teinturier Bouschet . . .	25	250
Canada	6	50	15	120	Carignan Bouschet	25	250
Cunningham	2	15	8	60	Aramon teinturier Bouschet . . .	22	200
Cynthiana	4	30	20	150	Alicante Bouschet	20	180
Grôten	50	400	50	400	Alicante Henry-Bouschet	25	200
Duchess	50	400	50	400	Grand noir de la Calmette	25	250
Herbemont	2	15	8	60	Terret Bouschet	25	200
Herbemont d'Aurelle	50	300	40	300	Portugais bleu	35	250
Herbemont Touzan	40	300	30	200	Côt ou Auxerrois	25	200
Herbemont Blanc	30	200	20	150	Aramon	22	200
Jacquez à gros grains	2	15	5	45	Chasselas du 29 juillet	30	250
Jacquez d'Aurelle	25	150	20	150	Chasselas ordinaires	22	200
Jacquez d'Aurelle Cazalis	300	300	50	400	Muscats noirs	30	250
Othello	2	15	8	60			
Noah	8	60	15	120	Boutures pour greffons		
St-Sauveur (extra-fertile)	25	200	40	300	Aspiran teinturier Bouschet . . .	15	100
St-Sauveur infertile	8	60	10	80	Carignan Bouschet	20	150
Séméras	20	150	40	300	Aramon teinturier Bouschet . . .	10	80
Triumph	6	50	15	100	Alicante Bouschet	5	20
Berlandieri	15	140	20	150	Alicante Henry-Bouschet	5	40
Cinéria	50	80	20	150	Grand noir de la Calmette	20	150
Cordifolia	10	25	200	1500	Terret Bouschet	40	80
Riparia large feuille	2	45	5	40	Portugais bleu	20	150
Ruprestis large feuille	4	35	10	80	Plant de la beauté	50	400
Ruprestis Ganzin	15	120	25	200	Plant Goumy	30	250
Solonia	2	15	7	60	Caslet	3	25
Viala	2	15	7	60	Néhescol (1) noir	50	400
York-Madeira	5	25	8	70	» blanc	50	400

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Alliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilos.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques MOYEN DE RÉALISER

BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis. COCHRANE and SONS, Stockbrokers 13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES Maison fondée en 1847, ayant clientèle dans toute l'Europe

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

MAGASIN

ET APPARTEMENT

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de la Liberté, 10

S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

public chaque samedi 50 modèles

élégants et pratiques de robes,

mancheaux, chapeaux, costumes

d'enfants, ouvrages, etc., avec

explications et patrons découpés.

Feuilletons, Causerie médicale

par M^{me} le D^r BERTILLON. Etude :

QUE FERONS-NOUS

DE NOS FILLES ?

décrivant toutes les professions

et métiers pouvant être exercés

par des femmes. Nombreuses

primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal

simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une

gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour

l'abonnement, envoyer mandat-poste ou

timbres aux Editeurs : HANS & C^{ie}, 35, RUE DE VERMIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les libraires. En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

LA GRANDE

ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GERY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; G.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages, paraissant chaque semaine.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMBERT & C^{ie} 61, Rue de Rennes, PARIS